

2024DEL1
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de
membres**

En Exercice 19

Présents 14

Votants 17

Date de convocation

01/03/2024

Date d'affichage

01/03/2024

Objet : participation au
financement du centre
de secours de Nexon.

Délibération n° 2024DEL1
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance publique du 13 mars 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes BAYLE, BOURGER, COMES, FOURGEAUD, CARLIER, DUPIN MM BRUNET, CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD,

Absents et excusés :

Claire MOURNETAS procuration donnée à Stéphane PECHER

Laure FERNANDES procuration donnée à Caroline BOURGER

Nathalie COIGNAC procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT

Absent : Christian RIBOULET, Sylvie GUITARD

Claude GOURINCHAS a été élue secrétaire de séance.

Le Maire rappelle au conseil le projet de construction d'un nouveau Centre D'Incendie et de Secours à Nexon et la demande de la municipalité de Nexon d'une participation financière des communes du secteur d'intervention du service de secours.

Le budget prévisionnel fait ressortir un coût total des travaux évalué à 1 267 447 €

Le projet pourrait être financé à 20 % par l'Etat dans le cadre de la DETR, à 40 % par le conseil départemental, à 10 % par le SDIS, à 20 % par la commune de Nexon et 10 % par les communes du secteur.

Selon le tableau de répartition de la participation financière, la part de Solignac s'élève à 9097 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la participation financière pour la construction d'un nouveau centre de secours à Nexon et précise que cette participation sera étalée sur deux ans soit un 1^{er} paiement en 2024 et un 2^{ème} en 2025.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le
Et la publication le



Alexandre PORTHEAULT